

Demande de location de WC mobiles.

Que faire ?

- A l'occasion de manifestations diverses, la commune peut, selon ses possibilités, louer des WC mobiles (sauf juillet et août).
- Introduire une demande écrite à l'attention du Collège des Bourgmestre et Echevins.
- Vous pouvez également en demander réservation en ligne.